

## Oasis

### École Notre-Dame-de-Lourdes

Géré par le service psychoéducation, l'oasis est un lieu d'accueil et d'accompagnement à l'intérieur même de l'école pour les élèves dont les problèmes de comportement perturbent de façon significative le fonctionnement du groupe.

Ce lieu permet aux élèves ayant des problèmes de comportement ou vivant une période de crise passagère d'être abordés dans une optique préventive et éducative et non seulement coercitive.

Le code de vie élaboré par l'équipe école prévoit des moyens d'interventions de type retenu (tolérance zéro). En appui à ces mesures, les intervenants du service de psychoéducation tente de traiter le problème à la base (besoin d'attention, anxiété, problème familiaux, TDAH diagnostiqué ou non, etc.)

#### Raison d'être de l'Oasis

Pour l'élève en difficulté :

- Lui permet de s'arrêter, se calmer plutôt que d'agir sur l'impulsion de ses sentiments.
- Lui permet de prendre du recul s'il est envahi par une situation difficile.
- Lui permet d'entreprendre une démarche de réflexion personnelle.
- Lui permet de partager sa réflexion et sa perception de son vécu avec l'intervenant.
- Lui permet de bénéficier d'une aide professionnelle pour l'aider à trouver une solution à ses problèmes ou de résoudre ses conflits selon la méthode enseignée par le projet «vers le pacifique ».

Pour l'enseignant :

- Peut lui permettre d'éviter une désorganisation de l'élève et/ou du groupe.
- Lui permet d'atténuer l'essoufflement provoqué par l'élève en difficulté.

Pour les élèves de la classe :

- Leur permet un répit.

#### Critères d'admissibilité :

- Enfant dont le comportement perturbe de façon significative le fonctionnement de la classe et qui ne s'est pas arrêté à la suite des interventions de l'enseignant. Qui

nuit aux apprentissages des autres élèves ou à sa propre disponibilité aux apprentissages.

- Enfant qui est envahie par une situation et qui est dans l'impossibilité de travailler en classe (l'élève doit avoir un laissez-passer ou un billet de retrait)

### **Que fait l'élève en difficulté à l'oasis ?**

Lors d'une présence à l'oasis, l'élève devra :

- se calmer
- faire une réflexion (écrite ou non) sur ses comportements inadéquats
- poursuivre son travail s'il y a lieu
- chercher des solutions avec l'intervenant de l'oasis

### **Limiter les présences au local oasis**

La durée de la présence d'un élève au local oasis n'est pas prédéterminée. Cela n'aiderait personne de retourner en classe un élève qui n'est pas prêt à une réintégration.

Par contre, il est nécessaire de fixer une limite au-delà de laquelle l'oasis ne peut plus être considérée comme la ressource adéquate en terme de nombre de présence à ce local afin de ne pas brûler la ressource et d'éviter les «abonnements » à l'oasis. Des actions précises seront posées selon le nombre de présences d'un enfant. Dans cette situation, il s'agit de «cas par cas », selon les raisons de ces présences et de la gravité des gestes commis.

### **Procédures pour envoyer un élève perturbateur à l'oasis**

- Demander de l'aide d'un intervenant par intercom (ou envoyer un enfant le chercher au local oasis.)
- Remplir le billet de retrait et le remettre à l'intervenant. Celui-ci permet à l'intervenant de prendre connaissance rapidement de l'état de l'enfant et de poser les interventions adéquates. (à moins d'une discussion avec l'intervenant lorsque celui ci va chercher l'enfant)
- L'enfant doit faire signer le billet de retrait par un parent. L'intervenant de l'oasis passera dans les classes tous les matins lorsque possible afin de récupérer les billets signés. L'intervenant communiquera avec les parents la troisième journée si le billet ne lui est pas revenu signé.
- Lorsque l'élève est calme et a effectué la démarche appropriée, il est retourné en classe. Il est important pour sa relation avec l'enfant que l'enseignant fasse un retour avec lui dans la même journée. La psychoéducatrice ou le t.e.s peuvent être présents selon la gravité des gestes posés par l'enfant.

Geneviève Roy, psychoéducatrice  
Philippe Sauvé, technicien en éducation spécialisée.